

Les membres du CCE sont appelés à émettre un AVIS motivé sur les axes prioritaires formation Hypermarchés France 2019-2022 pour l'ensemble des salariés des hypers.

FO attire l'attention sur le fait que la réunion de la Commission Nationale Formation, s'est tenue la veille du CCE.

Au vue du contexte actuel de transformation «Plan Bompard 2022», nouvelles perspectives économiques, l'évolution technologique, l'évolution de l'emploi, les besoins en qualifications sont des critères déterminants quant à l'orientation que va prendre Carrefour en terme de formation professionnelle pour les salariés. Les axes prioritaires devront servir de fil conducteur pour le projet de PLAN DE FORMATION 2019.

Le BILAN 2017 consolidé et le projet de bilan 2018, sont aussi des éléments dont doit disposer la commission Formation.

Aussi face un contexte de profond changement, les membres du CCE ont besoin d'avoir l'avis technique et éclairée de la commission formation, hors, en l'état, cela n'est pas possible.

Le manque de temps pour procéder à une étude des éléments ne permet pas à la commission formation d'émettre un AVIS pour le CCE sur ces orientations.

Par conséquent les élus Force Ouvrière demandent le report de cette consultation.